

OnCIMè
Société par actions simplifiée à capital variable minimum de 48 097 euros
Siège social : 11, rue du 19^e Dragons, 56 520 GUIDEL
813 716 487 RCS LORIENT

RAPPORT DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 14 mai 2022 à 10h 30

Cher·e·s Associé·e·s,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) afin, en premier lieu ;

de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice,

et, en second lieu, **de vous prononcer sur** la mise à jour des statuts en raison, de **la modification de la valeur des parts de la société.**

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I – COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

a) Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'exercice écoulé clos le 31 décembre 2021 a été marqué par six **événements** :

* Nous avons rejoint le **Groupement d'Employeurs GETS** et embauché Bénédicte PERSONNIC en CDI pour nous aider en comptabilité, Bénédicte travaille pour nous depuis le 1^{er} juillet et actuellement une demi-journée par semaine.

* **La centrale sur l'extension de la Biocoop à Mellac** a été financée et installée, elle vient d'être mise en service. C'est une petite centrale de 20 kwc.

* **Nous avons pris la décision de participer à un réseau de chaleur à Arzano**, en finançant une chaudière bois, une autre source d'énergie.

* **Nous travaillons beaucoup plus en Groupes de Travail**. Groupes de travail dédiés à un projet ou groupes de travail thématiques.

* **Dans le cadre d'un appel à projets** de l'ADEME & de la Région en partenariat avec Lorient Agglo, ALOEN, nous voulons rendre notre modèle de production d'énergie renouvelable citoyenne, facile à comprendre et à reproduire dans les communes autour de Lorient.

* **Nous utilisons désormais un contrat de location de 7ans** avec promesse synallagmatique de vente en fin de contrat.

b) Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

On ne peut pas dire que notre activité a été bousculée par l'épidémie de COVID, nous avons continué de travailler soit en présence soit en visio.

c) Evolution prévisible et perspectives

Nous commençons à être connus sur la place de Lorient et nous avons été sollicités par plusieurs mairies. Nous sommes en train de travailler sur un petit projet à Quéven, un beaucoup plus gros à Hennebont et sur le projet de réseau de chaleur d'Arzano. De plus Mikael Coroller, des 7 Épis Biocoop nous parle d'équiper le magasin de Riantec de panneaux solaires.

RÉSULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 27 176 euros contre 30 576 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -11,12 %
(*) Vous trouverez les explications de cette baisse dans la note explicative de Fabrice.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 401 euros contre 661 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -39,33 %.*

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 6 512 euros contre 10 089 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -35,45 %.*

Le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 6 512 euros contre 10 318 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -36,89 %.*

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 1 201 euros contre 1 218 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 1 157 euros contre 1 730 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 6 554 euros contre un bénéfice de 9 806 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -33,17 %.*

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 251 587 euros contre 250 987 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,24 %.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 6 554 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 554 euros
• A la réserve légale	328 euros
• A la réserve statutaire obligatoire « fonds de développement ».....	1 310 euros
• Au compte « autres réserves ».....	4 916 euros
• qui s'élève ainsi à	19 216 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 246 884 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquets du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Renouvellement du mandat du Président de la Société

Notre mandat de Président venant à expiration à l'issue de la présente consultation, nous vous proposons de le renouveler pour une nouvelle période de deux ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

VALEUR DE L'ACTION

Depuis l'assemblée générale qui s'est tenue en avril 2019, la valeur de l'action à l'achat et à la vente est décidée lors de chaque assemblée générale ordinaire annuelle.

Suite à la modification de la valeur nominale des actions qui sera proposée, l'assemblée générale décide de fixer la valeur de l'action à 70 euros.

II – COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Nous vous proposons également d'augmenter le capital social s'élevant actuellement à 185 500 euros et divisé en 742 actions de 250 euros de nominal chacune, d'une somme de **7 420** euros pour le porter à **192 920** euros, par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée à due concurrence sur la réserve intitulée « autres réserves », figurant pour une somme de 7 150 euros au passif du dernier bilan approuvé à la date du 14 mai 2022, complétée par la somme de 270 euros prélevée à due concurrence sur le poste « prime d'émission », figurant pour une somme de 22 889 euros au passif du dernier bilan approuvé à la date du 14 mai 2022.

Cette augmentation de capital serait réalisée par l'élévation de la valeur nominale des 742 actions existantes de 250 euros à 260 euros.

Afin de faciliter l'entrée au capital de futurs associés, nous vous proposons de procéder à la division de la valeur nominale des titres de la société passant de 260 euros à 65 euros et d'en multiplier le nombre par 4, passant de 742 à 2 968 actions.

Le capital social de la société sera désormais composé de 2 968 actions d'une valeur nominale de 65 euros et est ainsi fixé à un montant de 192 920 euros.

La numérotation des parts sociales sera également revue en conséquence et les registres de la société mis à jour.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Jean-Luc DANET
Président